

# **BUDGET 2023**

## **RAPPORT POLITIQUE**

### **Visé à l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.**

Le budget 2023 élaboré et présenté par le Collège communal de Grez-Doiceau s'inscrit dans la continuité de la dynamique impulsée en 2022, année qui aura vu la sortie de la crise sanitaire du Covid-19 mais l'arrivée d'une guerre sur le sol européen avec des conséquences majeures sur les coûts de l'énergie et dans la foulée une inflation galopante (+10,35% en décembre 2022). Il faut remonter au premier choc pétrolier de 1973, notamment en 1975, pour retrouver de tels niveaux ! Les effets se font principalement ressentir sur le budget 2023 comme celui-ci coïncide également avec le renouvellement du marché public de l'IPFBW pour le gaz et l'électricité auquel a souscrit la commune, ainsi que du fait de l'indexation automatique des salaires. La situation étant ressentie de manière globale et identiquement par les entités consolidées, les dépenses de transfert augmentent significativement en 2023.

C'est dans ce contexte tendu et dont l'évolution est totalement incertaine que le budget 2023 a été conclu, le Collège ayant souhaité présenter un budget à l'équilibre sans toucher aux taux des recettes principales ni à l'essentiel du personnel à présent en place selon la vision élaborée précédemment. C'est également la volonté du Collège d'assurer que les investissements et projets majeurs initiés aboutissent - dont notamment l'infrastructure scolaire, les projets du PIC et la clôture en bonne et due forme de la première programmation du PCDR – ou soient initiés – dont notamment en faveur de la mobilité active et de la transition climatique.

Le budget 2023 est donc présenté à l'équilibre à l'exercice propre avec le niveau actuel des taxes et des impôts. Toutefois, à situation exceptionnelle mesures exceptionnelles, l'équilibre du service ordinaire est atteint en utilisant les réserves du fonds logement pour 700.000 €, et celui du service extraordinaire en ayant recours aux emprunts pour un total de 2.682.000,00 € en part propre et par la vente de bâtiments (école de Nethen, salle de Doiceau et du bouloir attendant). Malgré tout, l'endettement par habitant reste toujours bien inférieur aux dernières moyennes provinciales et régionales connues.

La suite du présent rapport fournit plus de détails sur les composantes du budget 2023 et leurs variations annuelles.

### **Le service ordinaire**

Les différents graphiques et tableaux élaborés dans cette note nous montrent clairement l'évolution des dépenses par habitant.

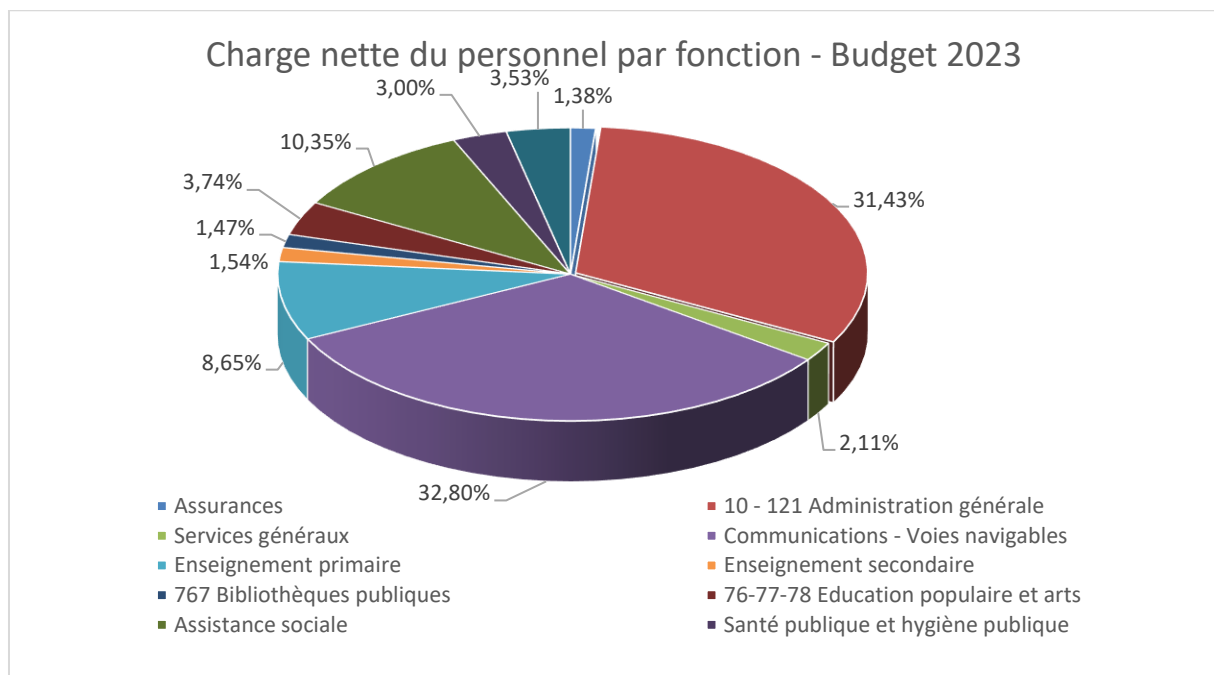
Cette analyse est assez parlante et appelle à la prudence.

Le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 19.639.294,60 €.

Par comparaison aux dépenses du service ordinaire du budget 2022, nous constatons les principales évolutions suivantes :

## 1. Les dépenses de personnel

L'évolution du coût brut du personnel a été budgétée avec une augmentation de 10,93 %. La charge nette augmente de 8,94 %.



L'augmentation des dépenses brutes de personnel de 754.354,71 € par rapport au budget 2022 se justifie comme suit :

L'augmentation de la masse salariale découle des sauts d'index intervenus en 2022 et prévus en 2023. Le budget est réalisé sur base des informations communiqués par le Bureau du plan en novembre 2022. Comme le montre le tableau ci-dessous, un salaire qui valait 100 en janvier 2022 coûtera 114,86 € en décembre 2023.

Mois du dépassement indice pivot	Mois d'application	Index	Salaire en €	Progression en %
août-21	oct-21	177,58	100,00	
déc-21	févr-22	181,14	102,00	2,00
févr-22	avr-22	184,76	104,04	2,04
avr-22	juin-22	188,45	106,12	2,08

juil-22	sept-22	192,22	108,24	2,12
oct-22	déc-22	196,06	110,40	2,16
nov-22	janv-23	199,98	112,61	2,21
juin-23	août-23	203,98	114,86	2,25
				14,86

Les sauts d'index étant répartis sur l'année, l'impact est estimé à 5,46 % en 2022 et à 8,09 en plus en 2023, soit 13,55 % sur 2 ans.

Cet impact est atténué par la suppression des lignes pour les indemnités de licenciement de 2 ouvriers (50.754.21 et 42.559.88) et par le non-remplacement d'une employée (52.275,97 €). Par ailleurs, le recrutement d'un ouvrier supplémentaire a été supprimé.

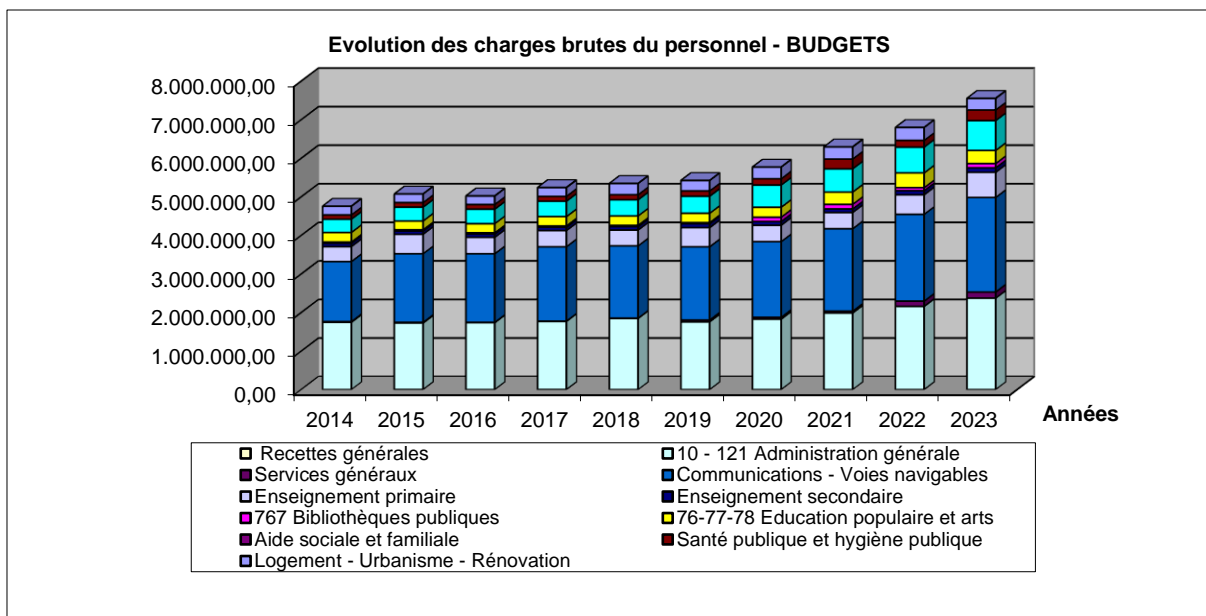
Au niveau des recrutements, sont prévus en 2023 l'engagement :

- d'un-e employé-e temps plein pour le secrétariat comme PLANU ;
- d'un éco-passeur à temps plein (conseiller en énergie et logement, déjà prévu en MB du budget 2022) ;
- d'un-e coordinateur-riche POLLEC à temps plein sur subsides.

Pour rappel, depuis l'exercice 2016, nous devons inscrire les charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 746.799,06 € en 2021 alors qu'auparavant la compensation était faite automatiquement par l'ONSSAPL sur ses factures. Il était par ailleurs imposé d'individualiser les dépenses et les recettes sur des codes fonctionnels qui se terminent par 33. Si bien que les différentes parties d'un même salaire étaient éclatées sur des fonctions différentes.

La réforme des APE annule toutes ces inscriptions budgétaires à partir du budget 2022 et modifie la manière dont est calculée l'intervention régionale. Pour 2023, les subsides APE s'élèvent à 1.274.162,09 €, soit une augmentation de 135.398,94 € ( 11,89 %).

Notons encore qu'une dépense 147.500,44 € est prévue pour les pensions du 2<sup>ème</sup> pilier pour les agents contractuels et que la cotisation de responsabilisation est évaluée à 247.274 €.

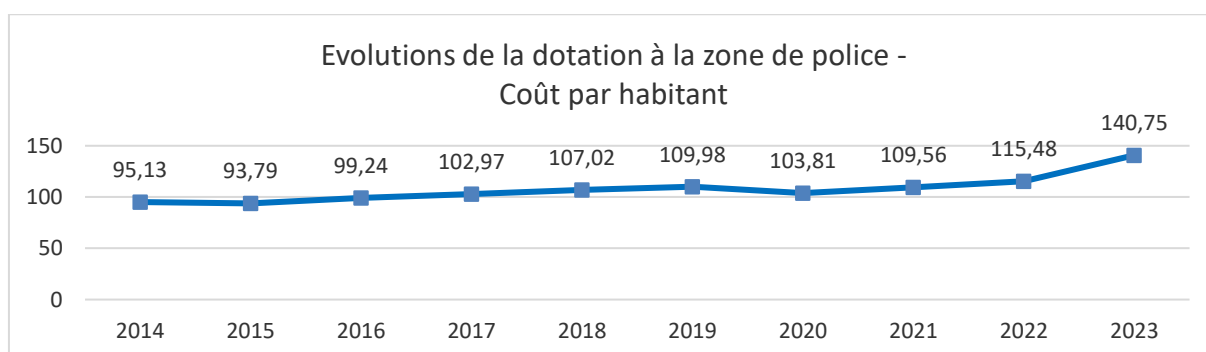


## 2. Les dépenses de transferts

Les principaux transferts se résument comme suit :

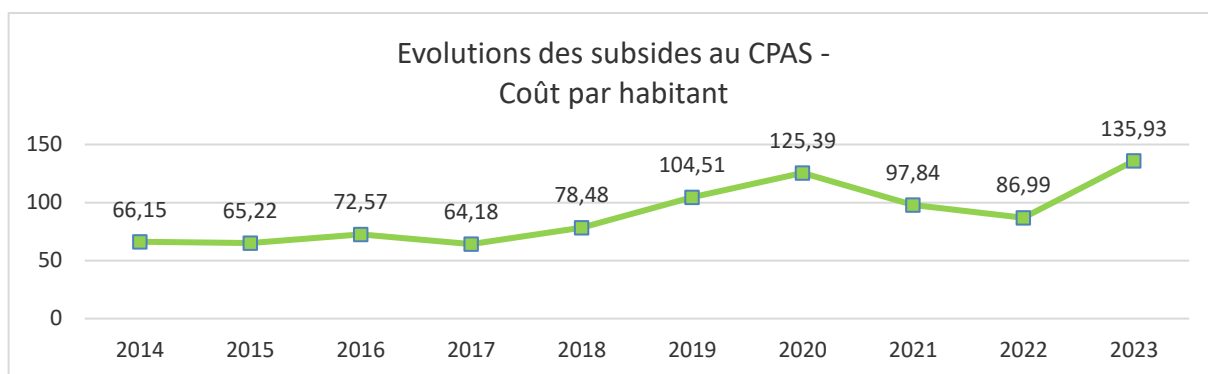
### 1. La Zone de Police

La dotation à la Zone de Police s'élève à 1.982.177,24 € en 2023 soit une augmentation de 22,49 % selon un nouvel accord de répartition sur base du chiffre de population au 01/01/N-1 pris au sein de la Zone. Pour mémoire elle avait augmenté de 5,56 % en 2022. Globalement le montant reste inférieur à l'ancienne formule de calcul.



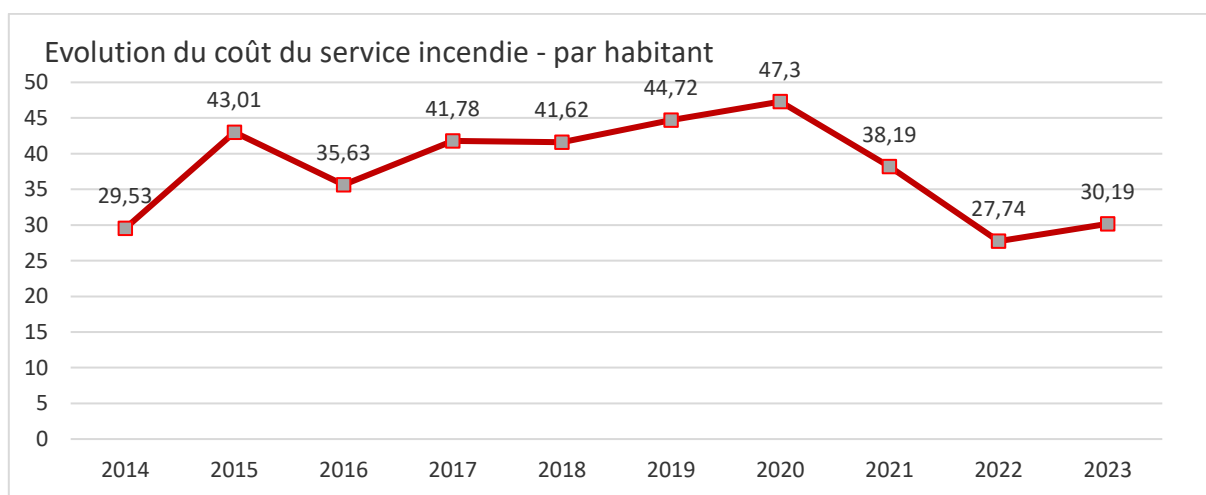
### 2. Le C.P.A.S.

La dotation au C.P.A.S augmente de 695.393,06 €, soit de 39,98 %.



### 3. La Zone de secours

L'intervention communale dans les frais de la Zone de secours du Brabant wallon s'élève à 425.203,88 €. Ceci constitue une augmentation par rapport au budget 2022 de 36.487,10 €, soit 9,39 % et ce, malgré l'augmentation de la prise en charge à 50 % des coûts par la Province du Brabant wallon suite à une décision Gouvernement wallon.

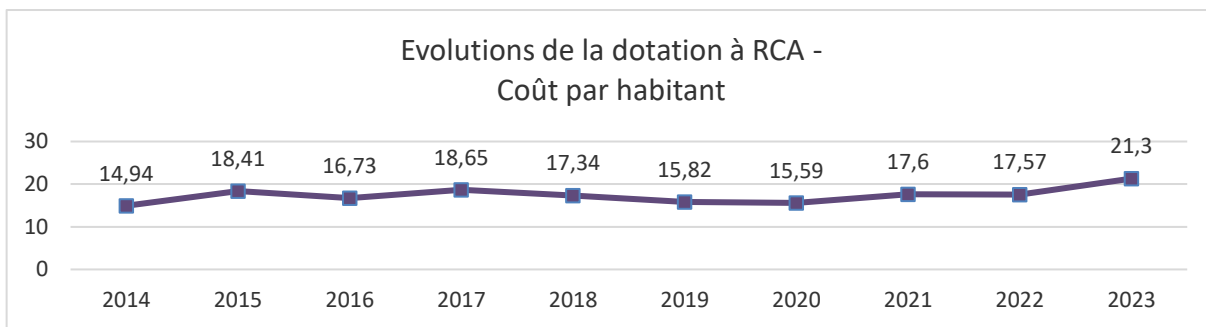


Notons enfin que la dernière tranche de la tarification incendie 2015 et 2016 des anciens services régionaux d'incendie a été versée en 2022.

### 4. La Régie Communale Autonome (R.C.A.) Grez-Doiceau

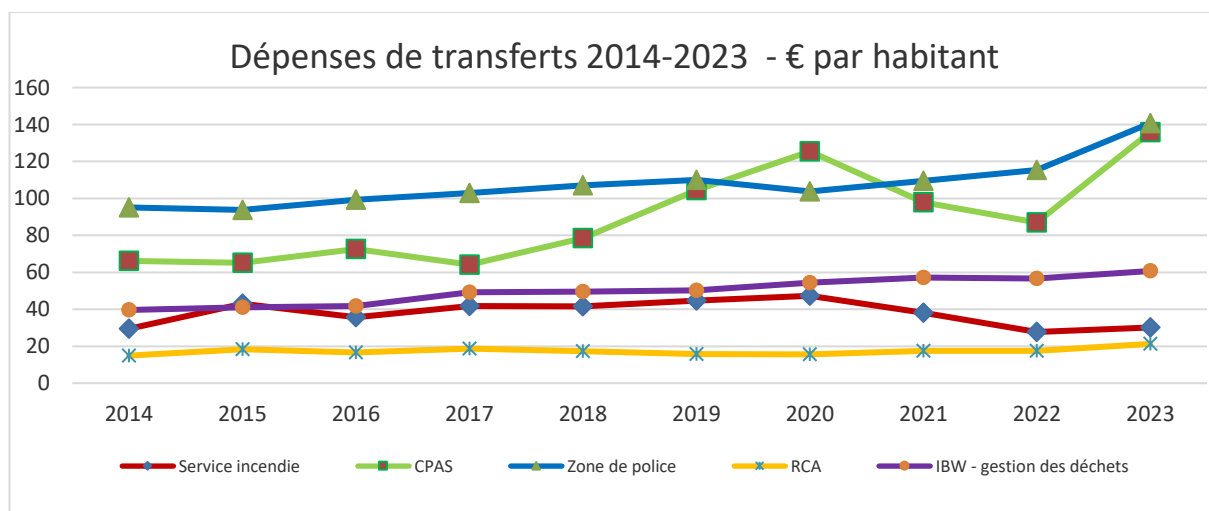
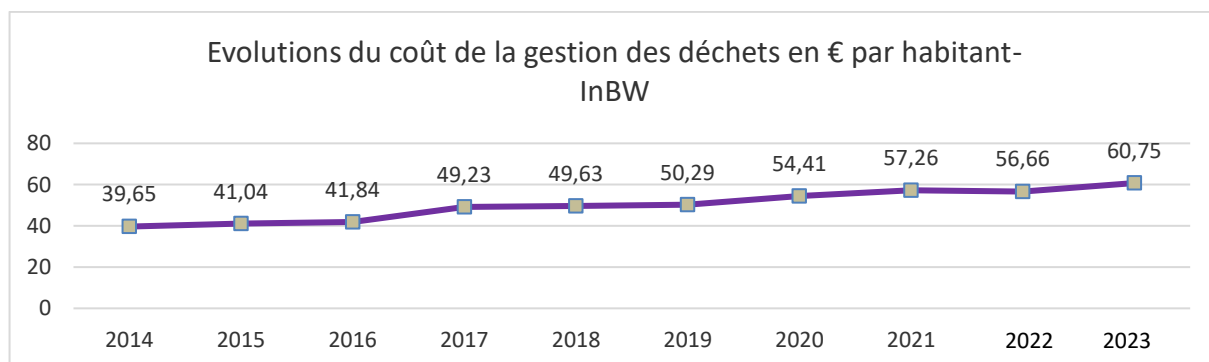
Au service ordinaire un subside lié au prix de 299.980,00 € est inscrit au budget, soit 53.739.88 € en plus (21,82 %) qu'en 2022.

Depuis 2016, le subside lié au prix est facturé par la R.C.A. à la commune en appliquant la TVA de 6 % comprise dans ce montant.



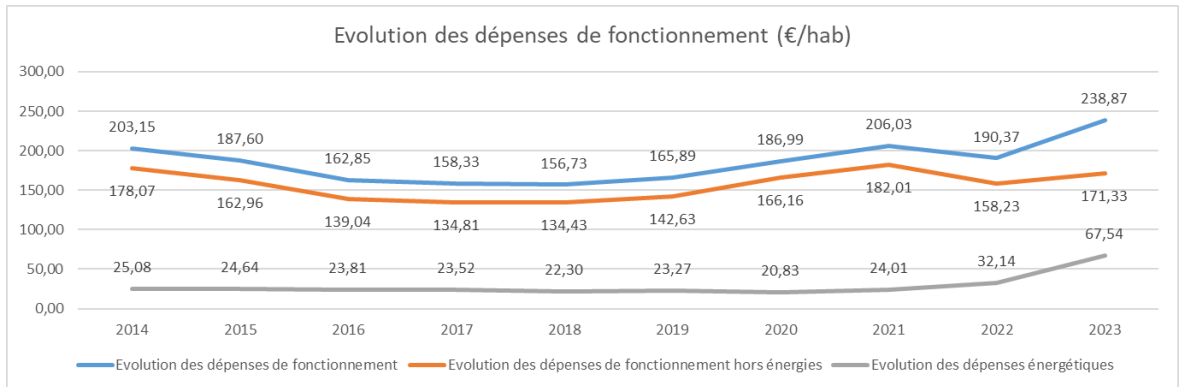
#### 5. La gestion des déchets par l'InBW

Depuis 2009 et l'instauration du coût vérité des déchets, le remboursement des dépenses fait à l'InBW est considéré comme un transfert et non plus comme une dépense de fonctionnement. En 2023, nous avons une augmentation de 61.550,51 €, soit 7,75 %.



### 3. Les dépenses de fonctionnement

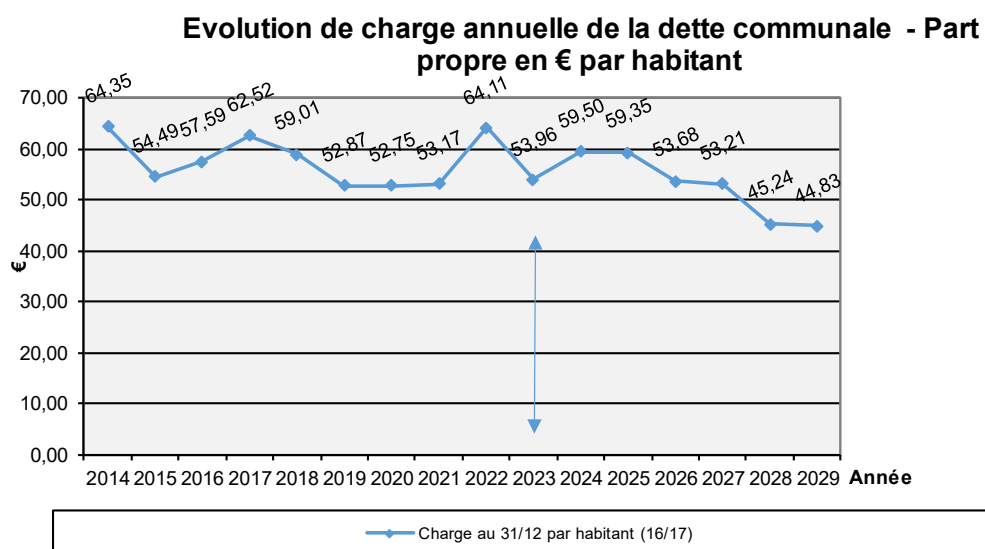
Les frais de fonctionnement augmentent de 696.297,66 € soit 26,10 % par rapport au budget 2022. Dans cette somme, 71,92 % représentent des dépenses énergétiques supplémentaires soit 500.770,00 €



Dans un souci de responsabilisation et d'efficacité budgétaire, un premier effort de réduction des budgets prévus pour les dépenses de fonctionnement a été réalisé au budget 2022. Au budget 2023, un nouvel effort a été consenti, les dépenses hors énergies n'augmentent que de 195.527,66 € soit 8,82 % et donc en dessous de l'inflation qui est à 10,5 % en novembre 2022.

### 4. Les dépenses liées à la dette

La charge totale de la dette au budget diminue de 140.598,97 € en 2023 pour s'établir à 903.147,33 €. En part propre, les dépenses de la dette diminuent de 139.119,11 €, soit - 15,41 %.



Nous aurons recours aux emprunts pour un total de 2.682.000,00 € en part propre.

Dans le profil financier fourni par Belfius, les derniers chiffres disponibles concernent les budgets 2022, la moyenne par habitant du Cluster se situe à 110 €, celle des communes de la Province à 126 €, et bien moindre en 2023 à Grez-Doiceau, à savoir à 53,96 €.

## **5. Les recettes ordinaires**

### **5.1 La taxe additionnelle à l'IPP**

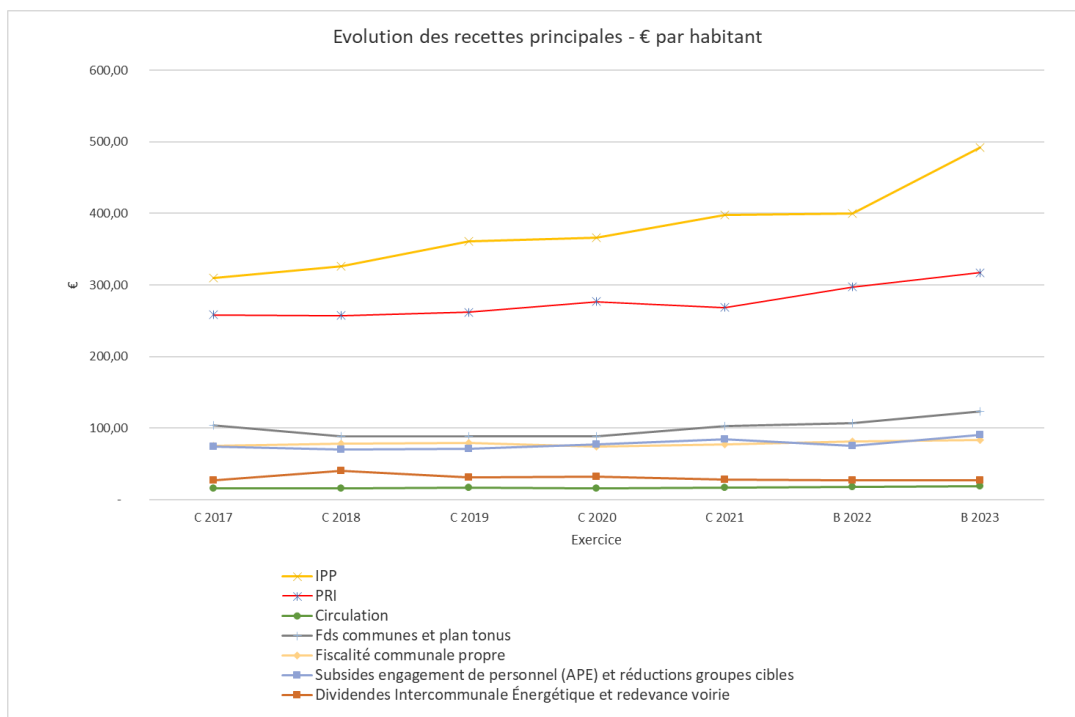
Le taux de la taxe communale est inchangé et se situe à 6,9%.

Le SPF Finances nous a transmis le 27 octobre 2022 une réestimation des additionnels à l'IPP pour l'année 2022. La recette escomptée diminue 165.460.96 €. La diminution est essentiellement due au rythme d'enrôlement. A cette date, une modification budgétaire n'était plus envisageable et dès lors la recette en moins est inscrite dans le tableau des adaptations qui sert à déterminer le boni présumé du compte 2022.

Le même jour, nous avons reçu la prévision initiale pour le budget 2023. Celle-ci s'élève à 6.938.617,18 €, soit une augmentation de 1.338.913,13 € (23,90%) par rapport à la prévision initiale 2022.

L'explication de cette augmentation se trouve dans le courrier du SPF Finances : *« Suite à l'adaptation de la comptabilité fédérale et afin d'appliquer la loi comptable du 22 mai 2003, toutes les villes et communes percevront **14 mois de recettes en 2023 au lieu de 12**. Les années suivantes, toutes les villes et communes **recevront à nouveau 12 mois** de recettes. Il s'agit donc d'une opération one shot. Ceci explique donc, en grand partie, l'augmentation importante des recettes estimées de 2023. »*





## 5.2 La taxe additionnelle au précompte immobilier (Pri)

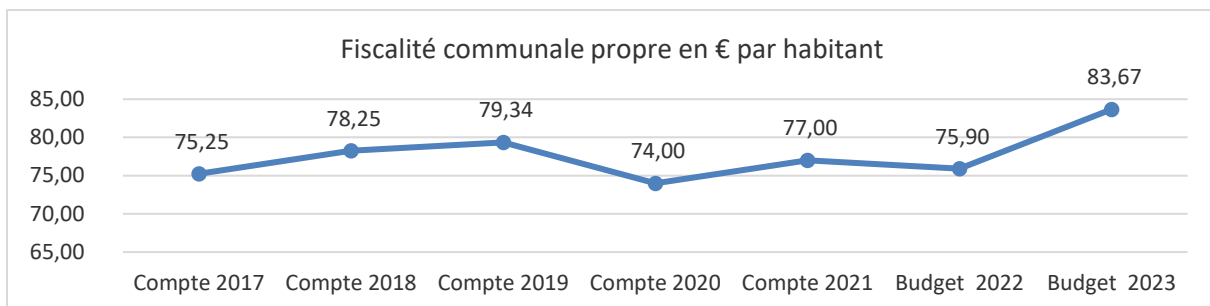
Notre taux Pri est inchangé et se situe à 1.950 centimes. La recette est estimée à 4.467.028,74 € soit une augmentation de 305.435,73 € (7,34%) par rapport au budget initial 2022.

Pour être complet, la perception de cette taxe est devenue régionale depuis 2021 et est donc reprise par le SPW.

## 5.3 Les taxes communales perçues directement

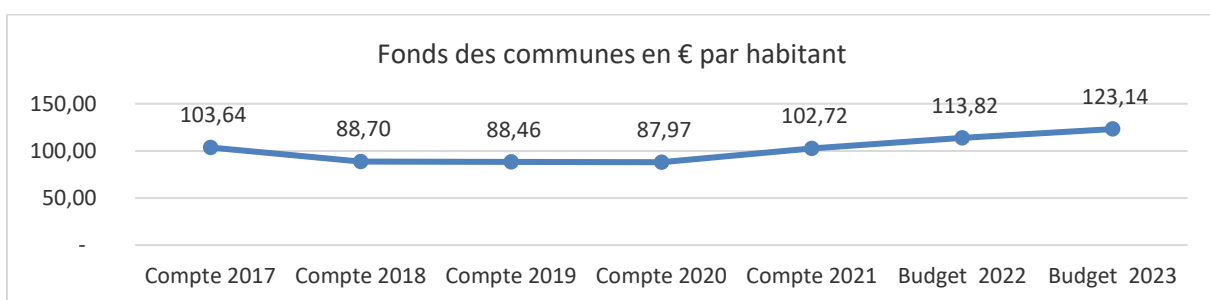
La prévision initiale augmente de 114.813,30 € par rapport à 2022. Ceci est dû à l'adaptation des taxes immondices dans le cadre du coût vérité des déchets.

Il faut noter que la partie variable de la taxe 2022 est prévue au budget 2023, aux exercices antérieurs, pour la somme de 126.751,95 €.



#### 5.4 Le fonds des communes

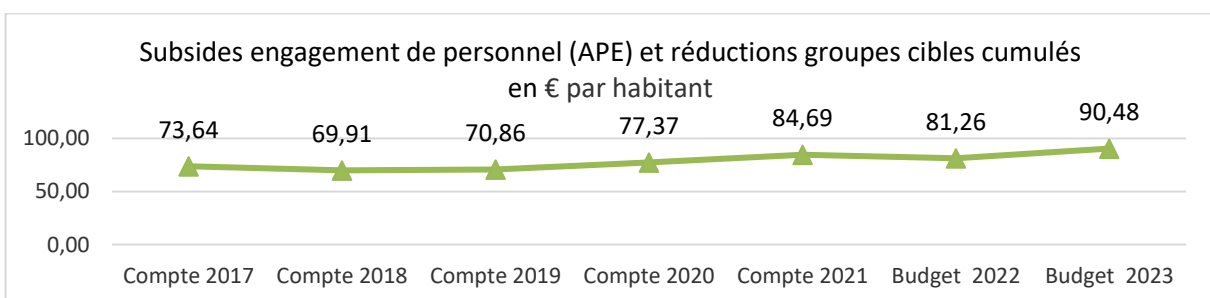
La prévision s'élève à 1.734.176,90 € soit 139.236,26 € en plus, soit 8,73 %.



#### 5.5 Les subsides en matière d'engagement de personnel

A partir de 2022, la réforme du régime des APE entre en vigueur.

Celle-ci entraîne la modification de la manière dont est calculée l'intervention régionale, avec augmentation en 2023 estimée à 135.398,94 €.



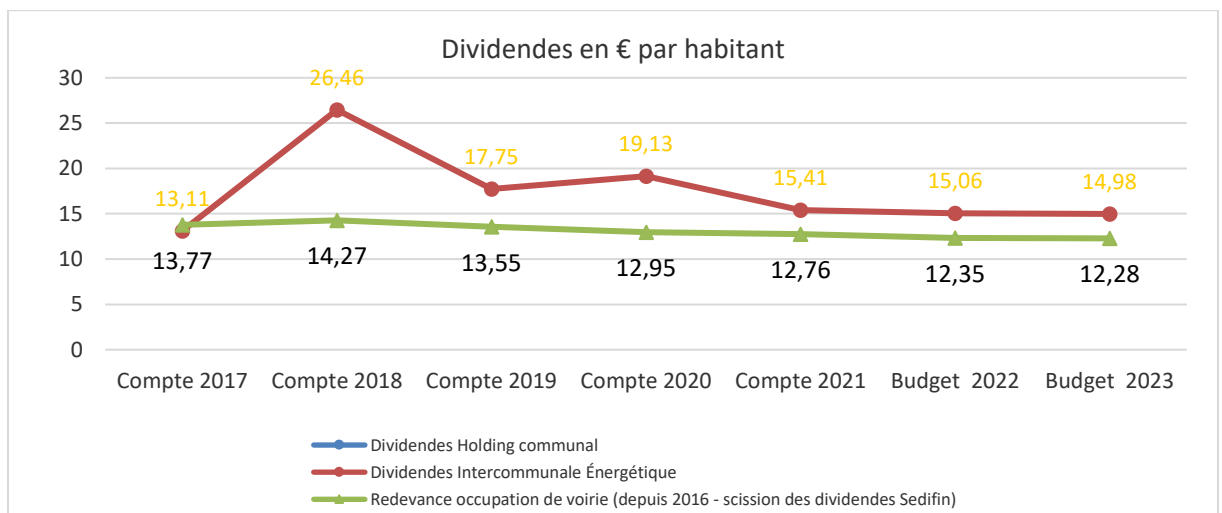
Auparavant, pour les subsides liés aux points APE, nous recevions mensuellement 92% du montant estimé des subsides. Ensuite celui-ci est recalculé par trimestre en fonction des prestations du personnel. Les absences pour maladie ou les réductions du temps de travail avaient un impact sur les montants perçus. Ces régularisations prennent du temps, ainsi en 2022 nous devrions encore recevoir celles relatives aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2021.

Dorénavant, nous recevons un montant forfaitaire, non lié aux prestations et donc sans régularisation. Toutefois, tout nouvel engagement ne sera plus subsidié puisque les réductions groupes cible sont supprimées.

### 5.6 Les dividendes

Jusqu'en 2015, nous recevions un montant global de dividendes de l'IPFBW (ex-SEDIFIN) qui était payé par tranches. Depuis l'exercice 2016, les versements font la distinction entre les redevances pour occupation de voirie d'une part et les dividendes d'autre part.

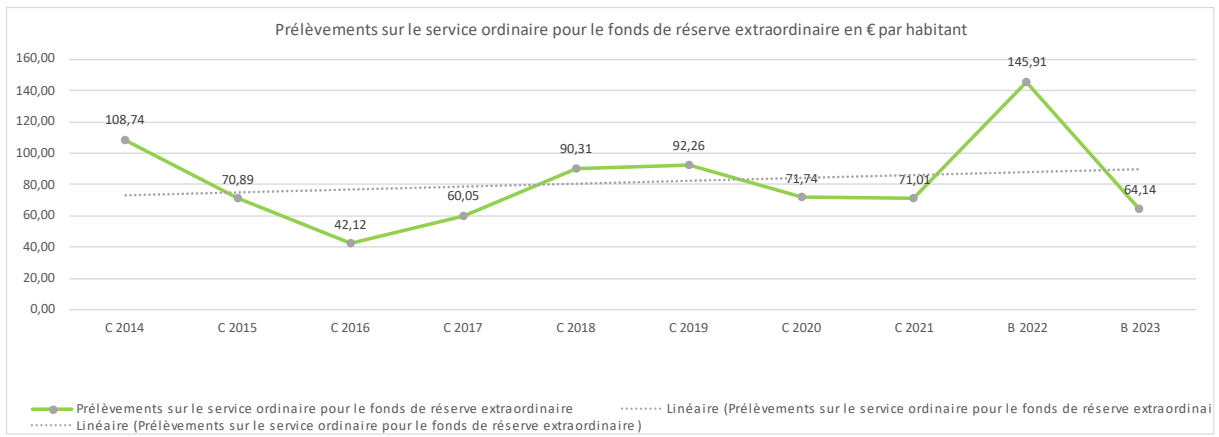
Globalement la prévision budgétaire est identique, nous n'avons aucune information quant à l'évolution de ces dividendes.



## 6. Les prélèvements à l'ordinaire

Un prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire est prévu pour un montant de 903.252,57 €.

Dans le même temps, nous utilisons les provisions constituées les années précédentes pour un total de 35.607,78 € pour conserver l'équilibre budgétaire à l'exercice propre.



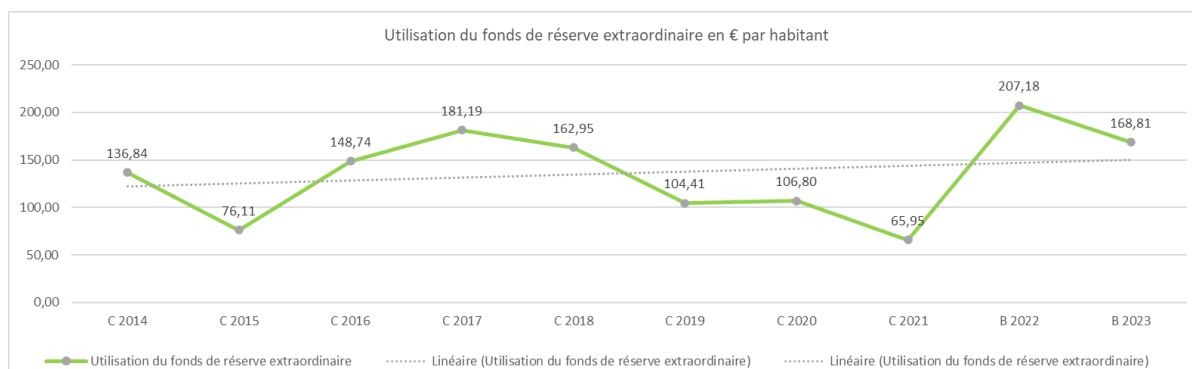
## Le service extraordinaire

A l'extraordinaire, le budget est en équilibre à 7.036.698,72 €.

### 1. Les prélèvements

Les dépenses extraordinaires sont financées par des prélèvements sur les fonds de réserves extraordinaires à hauteur de 2.377.375,06 €, soit 33,79% des dépenses extraordinaires.

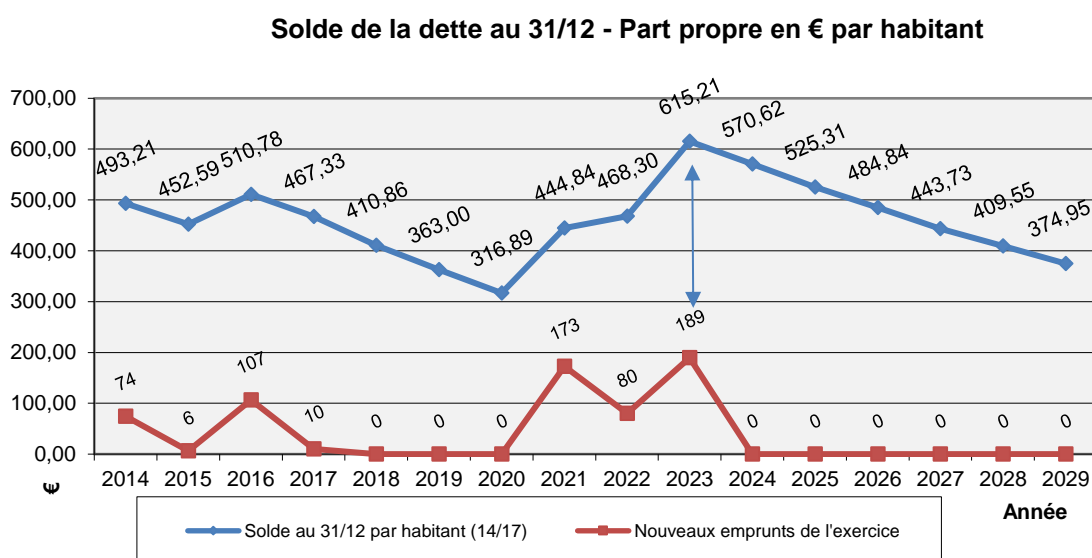
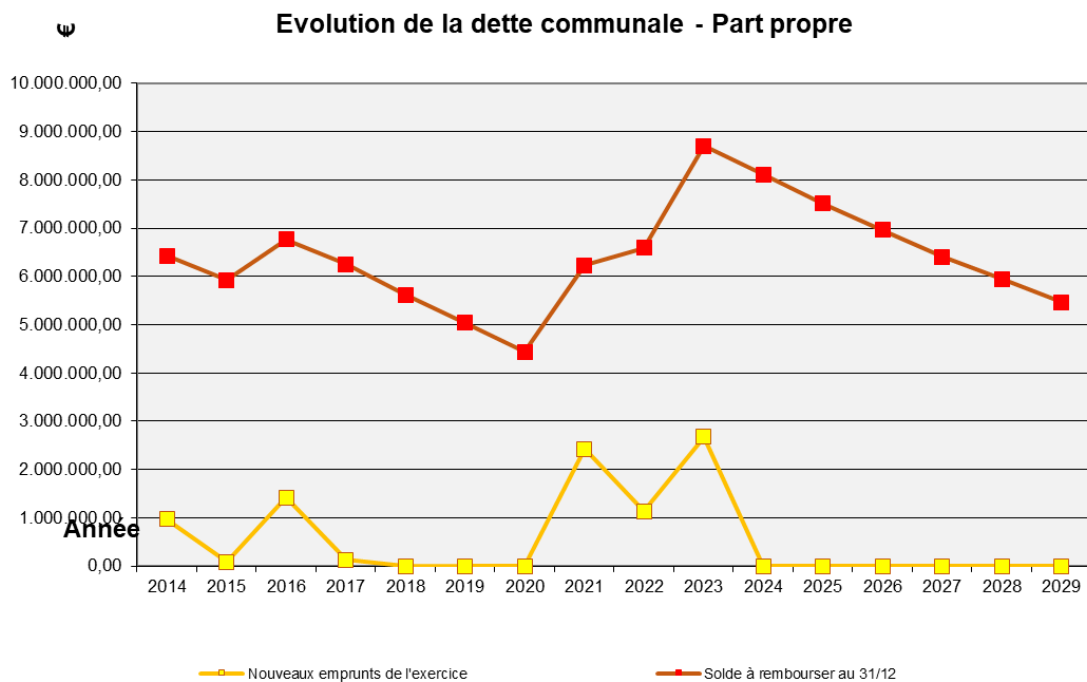
Dans ce montant, 448.994,40 € sont prélevés sur le fonds de réserves constitué pour le plan PIC, soit les subsides du SPW. Il faut noter également que le fonds de réserves extraordinaires est alimenté par la vente par la vente du bâtiment de l'école de Nethen pour un montant estimé à 425.000,00 € et de la salle de Doiceau et du bouloir estimé à 150.000,00 €.



### 2. La dette

Le budget 2023 comporte des emprunts en part propre à contracter pour 2.682.000,00 €. Cette somme est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

Aménager une maison rurale à Grez	440.000,00
PIC 22-24 - Travaux rue de Tirlemont	250.000,00
Maintenance extraordinaire diverses voiries	100.000,00
Améliorer les performances de l'éclairage public	135.000,00
Installations photovoltaïques	192.000,00
UREBA - Ecole Grez-centre Pont-au- Lin : remplacement des châssis	90.000,00
Ecole communale : Construction de 4 classes supplémentaires - Implantation de Pécrot	1.155.000,00
PCDR - Aménager la maison de village de Gottechain	320.000,00



Dans le profil financier fourni par Belfius, pour les comptes 2021, le solde à rembourser par habitant du Cluster est à 935 €, celle des communes de la Province à 953 €, pour 466 € à Grez-Doiceau. Malgré les emprunts projetés en 2023, nous resterons en dessous de ce montant au 31/12/2023, soit 615 €.

La balise d'emprunt est modifiée depuis 2019. Elle est devenue pluriannuelle et est fixée à 200,00 € par habitant et par an pour toute la législature.

En outre, les emprunts des Zones de police et des Zones de secours sont placés hors balise. Les autres entités consolidées (le CPAS, les fabriques d'église et les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, les régies ordinaires ou autonomes ainsi que les diverses associations de droit ou de fait qui reçoivent des subventions de la commune) y restent soumises.

Enfin, les emprunts relatifs à la partie non subsidiée d'un investissement réalisé dans le cadre du FRIC ou d'un investissement réalisé dans la cadre d'un projet UREBA (à condition que cet investissement ait fait l'objet d'un accord de principe) sont automatiquement placés hors balise.

### **3. Les recettes de transferts (subsidés)**

Au budget 2023, les recettes de transferts s'élèvent à 1.402.323,66 €. L'établissement d'un graphique pour ces recettes ne serait pas parlant. En effet, outre le constat que les subsidés se raréfient, l'imagination des pouvoirs subsidants est infinie quant aux types de subsidés accordés, soit directement, soit sous la forme d'un emprunt, ou encore via la création de fonds de réserves extraordinaires en une fois dès octroi du subside mais avec une libération par tranche, sans tenir compte de dépenses engagées avec un recalcul à la fin (PIC).

Citons principalement :

- PCDR - Maison de village à Gottechain (SPW)	: 377.498,27 €
- Subsidés pour la construction de classes à Pécrot (FWB)	: 339.751,45 €
- PCDR - Aménager la place de Trémentines (SPW)	: 18.876,00 €
- Subsidés travaux de lutte contre les inondations	: 129.750,92 €
- UREBA Exceptionnel - Remplacement châssis l'école de Grez-Centre (SPW)	: 63.545,21 €
- Subside SPW - Pimaci	: 430.701,81 €
- Subsidés Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation (Province du Brabant wallon)	: 20.000,00 €

### **4. Les dépenses extraordinaires**

Liste des projets extraordinaires :

Numéro de projet extraordinaire	Objet:	Montant estimé de l'investissement
20130009	PCDR - Aménagement maison rurale (grange Jacquet)	460.000,00
20150055	Construction de classes Chée de la Libération 30	8.000,00
20160005	Aménagement Maison de village à Gottechain	705.000,00
20190032	PIC 2019-2021 - Cortaie-Fontenelle-Chardonnerets	30.000,00
20190034	Construction de classes - Pécrot	1.500.000,00
20200012	Maintenance extraordinaire rue de Hamme-Mille	101.300,00
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public - LED	140.000,00
20200032	Aménagement place aux Etoiles cimetièrre de Doiceau	2.000,00
20210017	PIC2019-2021 réfection de voiries : Roimont, Thyls, Cartigny, Thermogène, Drève des Anglais	10.000,00
20210039	Projet d'aménagement d'un Skate-park	3.500,00
20210069	Réparations et équipement de bâtiments scolaires maternels suite aux inondations	15.000,00
20210070	Réparations et équipement de bâtiments scolaires primaires suite aux inondations	10.000,00
20220008	Plan Wallonie cyclable (PiWaCy)	375.000,00
20220021	Appel à projets provincial Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation	20.000,00
20220055	Cimetières communaux : Acquisition et placement de caveaux, cavurnes et ossuaires	2.200,00
20220063	Aménagement maison Chée de la Libération	15.000,00
20230001	Audits énergétiques des bâtiments communaux	30.000,00
20230002	Acquisition de mobilier et de matériel	46.900,00
20230003	Investissements informatiques	43.100,00
20230004	UREBA Remplacement des châssis salle de Hèze	30.000,00
20230005	Maintenance extraordinaire diverses voiries	306.000,00
20230006	Aménagements aux voiries en matière de mobilité	52.000,00
20230007	PIMACi - réalisation de fiches projets	112.345,30
20230008	Aménagement d'Installations photovoltaïques	194.500,00
20230009	Aménagement du dépôt communal	14.000,00
20230010	Plan climat - bornes de rechargement publiques	5.000,00
20230011	PCDR - Aménager la place de Trémentines	31.460,00
20230012	Projets PIC 2022-2024	793.000,00



Numéro de projet extraordinaire	Objet:	Montant estimé de l'investissement
20230013	Réalisation plan de délimitation d'un chemin par un géomètre pour décret voirie	4.000,00
20230014	Acquisition de véhicules	45.000,00
20230015	Acquisition d'un tracteur agricole horticole	65.000,00
20230016	Acquisition de matériel pour les services techniques	137.500,00
20230018	PCDR - Aménagements sur le terrain du Bouly	12.000,00
20230019	Maintenance extraordinaire école de Pécrot	33.500,00
20230020	UREBA - Ecole Grez-centre Pont-au- Lin : remplacement des châssis	156.000,00
20230021	Maintenance extraordinaire école de GREZ-CENTRE	41.500,00
20230022	Acquisition de livres et de jeux pour la bibliothèque	8.750,00
20230023	Subsides extraordinaires F.E. de Grez	4.000,00
20230024	Maintenance extraordinaire église de Nethen	5.000,00
20230025	Aménagement de conteneurs verres enterrés	29.500,00
20230026	Libération des participations SPGE	104.591,61
20230027	Réalisation d'une thermographie aérienne via l'InBW	6.500,00
20230028	Stratégie de déploiement de réseaux de chaleur au sein de la commune (MasterPlan)	35.000,00
20230029	Investissements dans le cadre du projet BiodiverCité	9.200,00
20230030	Maintenance extraordinaire bâtiment Chée de Wavre 101	4.000,00
20230031	Acquisition de matériaux et accessoires spécifiques pour la voirie	32.000,00
20230032	Projet Bi-bandes Bois Gibet	15.000,00
20230033	Aménagements dans le cadre de la lutte contre les inondations	130.000,00
20230034	Maintenance extraordinaire - Ecole maternelle Grez-centre	26.150,00
20230035	Réalisation d'un module de street workout à Nethen (été solidaire)	2.000,00
20230036	Maintenance extraordinaire Espace culturel	15.000,00
20230037	Panneau de signalisation sur la façade de la bibliothèque Néthen	2.000,00
20230038	Maintenance structures de jeux, plaines communales	5.000,00
20230039	Egouttage terrain à Chaumont - Fontenelle	40.000,00
20230040	Aménagements des ossuaires communaux	7.500,00
Totaux:		6.030.997

## **En conclusion :**

La confection du budget 2023 s'est avéré un exercice périlleux. Outre l'arrivée tardive d'informations essentielles, les conséquences de la guerre en Ukraine et du contexte géopolitique ont un impact tangible sur le coût de la vie ressenti principalement dans l'augmentation significative des dépenses de personnel et de transfert. Les dépenses de fonctionnement sont également en hausse du fait des coûts de l'énergie, néanmoins un effort entrepris déjà en 2022 se poursuit pour rationaliser les dépenses de fonctionnement hors énergies.

Au niveau des investissements, un tri a été réalisé afin de focaliser les moyens et la disponibilité des ressources sur une série de projets dont les plus importants concernent l'infrastructure scolaire, l'aménagement des maisons de village de Grez-centre et de Gottechain, les voiries reprises au PIC, les projets de mobilité douce et active (PiWaCy et PIMACi), et les mesures de sauvegarde et de production d'énergie (UREBA, remplacement de l'éclairage public par du LED, panneaux photovoltaïques, projets du Plan Climat).

Pour le Collège communal

Laurent Francis

Echevin des Finances

Approuvé par le Collège en sa séance du 6 janvier 2023.

Le Directeur général,

Y. Stormme

Le Bourgmestre,

P. Vandeleene

## Annexes :

### Budget 2022 - Service ordinaire - Résultats par fonction

Code	Chapitres fonctionnels	Budget recette (*)	Budget Dépense (*)	Solde Budgétaire
000	Divers	0,00	0,00	0,00
009	Recettes & dépenses générales	3.121.187,11	84.890,30	3.036.296,81
019	Dette générale	0,00	0,00	0,00
029	Fonds	1.752.247,38	0,00	1.752.247,38
049	Impôts et Redevances	12.862.737,89	15.850,00	12.846.887,89
059	Assurances	1.000,00	122.647,96	-121.647,96
123	Administration générale	94.895,67	3.089.137,72	-2.994.242,05
129	Patrimoine privé	59.845,27	139.271,89	-79.426,62
139	Services généraux	0,00	460.244,12	-460.244,12
149	Calamités	0,00	0,00	0,00
159	Relations avec l'étranger	0,00	16.000,00	-16.000,00
169	Aide aux pays en voie de développement	0,00	5.000,00	-5.000,00
369	Pompiers	0,00	461.839,60	-461.839,60
399	Justice - Police	0,00	2.432.284,90	-2.432.284,90
499	Communic. - Voirie - Cours D'eau	45.307,47	4.078.606,03	-4.033.298,56
599	Commerce - Industrie	384.025,00	50.677,90	333.347,10
699	Agriculture - Sylviculture	11.558,50	5.050,00	6.508,50
729	Ens.gard(721), Ens.prim(722)	634.553,38	1.362.925,60	-728.372,22
739	Ens.sec(731),art(734),tech(735)	47.050,00	224.324,54	-177.274,54
749	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00
759	Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00
767	Bibliothèques publiques	37.325,00	127.244,61	-89.919,61
789	Education Popul. et Arts	317.068,57	1.199.464,11	-882.395,54
799	Cultes	0,00	115.711,19	-115.711,19
839	Sécurité et Assist. sociale	50.500,00	2.761.122,55	-2.710.622,55
849	Aide sociale et familiale	0,00	54.100,00	-54.100,00
859	Emploi	0,00	0,00	0,00
872	Institutions de soins	0,00	2.500,00	-2.500,00
874	Alimentation - Eau	0,00	0,00	0,00
876	Désinfect.-Nett.-Immond.	250,00	1.032.396,97	-1.032.146,97
877	Eaux usées	0,00	142.300,00	-142.300,00
879	Cimetières-Protéc.environ.	93.745,00	413.675,70	-319.930,70
939	Logement - Urbanisme	125.998,36	338.776,34	-212.777,98

(\*) Prévisions du budget Initial

### Budget 2022 - Tableau fonctionnel - Service Extraordinaire - Dépenses d'investissement (totaux par chapitre fonctionnel )

Tableau fonctionnel - Service Extraordinaire - Dépenses d'investissement (totaux par chapitre fonctionnel )														
Fonctions	Libellés fonctionnels	Comptes d'exercice (engagements)									Montant budgétisé			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Montant budgétisé	Montant budgétisé			
000	Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
009	Recettes & dépenses générales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
019	Dette générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
029	Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
049	Impôts et Redevances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
059	Assurances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
123	Administration générale	77.945,65	34.329,37	33.157,89	63.659,69	73.909,52	118.163,13	359.000,00	103.500,00					
129	Patrimoine privé	160.118,04	213.440,40	110.422,90	73.886,03	1.873.414,19	1.866.987,23	48.000,00	480.000,00					
139	Services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
149	Calamités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
159	Relations avec l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
169	Aide aux pays en voie de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
369	Pompiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
399	Justice - Police	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
499	Communic. - Voirie - Cours D'eau	2.571.743,88	3.051.750,76	1.754.742,92	1.728.159,68	3.064.452,07	3.977.328,89	2.598.386,63	2.413.605,30					
599	Commerce - Industrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	194.500,00
699	Agriculture - Sylviculture	-	-	-	16.637,50	21.919,85	36.137,35	27.000,00	12.000,00					
729	Ens.gard(721), Ens.prim(722)	1.118.527,26	837.333,41	557.974,90	380.061,35	200.047,98	1.327.459,91	2.328.200,00	1.796.400,00					
739	Ens.sec(731),art(734),tech(735)	1.930,00	2.596,49	19.413,38	4.669,34	8.300,94	2.585,00	14.750,00	8.000,00					
749	Enseignement supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
759	Enseignement pour handicapés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
767	Bibliothèques publiques	4.498,11	4.489,22	4.500,00	5.878,19	13.982,66	15.806,75	19.750,00	21.350,00					
789	Education Popul. et Arts	156.701,09	271.976,58	222.849,77	192.356,31	198.258,77	410.750,11	616.470,34	732.000,00					
799	Cultes	16.215,57	27.358,81	-	12.788,65	17.670,39	9.526,02	5.000,00	5.000,00					
839	Sécurité et Assist. sociale	-	-	-	-	-	7.186,19	16.800,00	150,00					
849	Aide sociale et familiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
859	Emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
872	Institutions de soins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
874	Alimentation - Eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
876	Désinfect.-Nett.-Immond.	-	-	-	129.428,00	134.496,80	-	17.000,00	29.500,00					
877	Eaux usées	9.285,45	506,90	506,90	506,90	73.000,00	27.746,00	-	40.000,00					
879	Cimetières-Pirotec.environ.	21.557,36	15.911,50	7.319,29	12.644,80	7.902,95	99.722,90	349.864,65	62.400,00					
939	Logement - Urbanisme	1.888.868,79	1.871.428,99	1.884.270,60	427.747,69	14.943,96	13.685,52	150.000,00	4.000,00					
		6.029.407,20	6.333.139,43	4.597.176,55	3.050.443,13	5.704.320,08	7.915.106,00	6.552.243,62	5.904.428,30					